



Objectifs 1998

des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale

selon l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997
sur l'organisation du gouvernement
et de l'administration

(décision du Conseil fédéral du 8.4.1998)

Table des matières

Introduction	1
---------------------------	---

Objectifs 1998 des départements et de la Chancellerie fédérale

– Chancellerie fédérale.....	3
– Département des affaires étrangères.....	5
– Département de l'intérieur.....	10
– Département de justice et police	16
– Département de la défense, de la protection de la population et des sports	19
– Département des finances	21
– Département de l'économie.....	27
– Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.....	32

Annexe 1: Objectifs 1998 du Conseil fédéral: vue d'ensemble.....	34
---	----

Annexe 2: Objectifs 1998 du Conseil fédéral: objets parlementaires majeurs.....	36
--	----

Introduction:

1. Objectifs annuels du Conseil fédéral et des départements: finalité...

Chaque automne, le Conseil fédéral, après avoir adopté ses *objectifs pour l'année suivante*, en informe le Parlement et le public.

Les *objectifs annuels du Conseil fédéral* sont élaborés et réalisés dans un souci d'adéquation entre la planification annuelle du Conseil fédéral et celle des départements. Cet exercice se fonde sur la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), dont l'article 51 prévoit que *les départements, les groupements et les offices planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral. Les départements informent le Conseil fédéral de leur planification.* Cette disposition est complétée par l'article 36 : *le Conseil fédéral et les chefs de département définissent les objectifs de l'administration fédérale et fixent des priorités.(...) Ils procèdent à une appréciation des prestations de l'administration fédérale et réexaminent périodiquement les objectifs qu'ils lui ont fixés.*

Cette année, pour la première fois, *les départements* ont soumis au Conseil fédéral *leurs objectifs*, présentés ci-après. Comme il est dit dans le message du 20 octobre 1993 concernant la LOGA, et plus précisément dans le commentaire de l'article devenu aujourd'hui l'article 51, les planifications des départements doivent être soumises au collège gouvernemental sous une forme qui permet de les utiliser à des fins de surveillance et qui tient compte des besoins du Conseil fédéral et des départements en matière d'information et de coordination. Pour cela, il faut que les programmes des départements remplissent certaines conditions formelles et matérielles, notamment dans la précision des objectifs et des mesures et dans leur exhaustivité. Le Conseil fédéral se contente de prendre acte de ces programmes. Il n'est pas tenu de les approuver.

Le compte-rendu que le Conseil fédéral fait de son activité s'inspire aussi de ces dispositions. Le gouvernement indique, dans son rapport de gestion, dans quelle mesure il a atteint ses *objectifs annuels*. Le rapport de 1997 établit pour la première fois une comparaison des buts et des réalisations des *départements*. L'harmonisation des objectifs départementaux avec ceux du gouvernement et leur présentation uniforme contribuent à la gestion efficace de l'administration que vise l'article 36 de la LOGA.

2. ... et harmonisation des objectifs annuels du Conseil fédéral et des départements

Conformément à l'article 51 de la LOGA, le Conseil fédéral se borne, lorsque *les départements* lui présentent leur planification annuelle, à s'assurer qu'elle cadre avec le programme de la législature et ses propres objectifs et qu'elle sera utile pour l'information, la coordination et la surveillance à l'échelon gouvernemental et départemental. La Chancellerie fédérale l'assiste dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 32, 30 LOGA).

Il est donc essentiel d'harmoniser les différents programmes *avant la décision du Conseil fédéral*. Il s'agit notamment :

1. de s'assurer que ces programmes offrent au Conseil fédéral une vue d'ensemble;
2. de déceler les lacunes les plus importantes que présentent les listes d'objectifs et de mesures par rapport aux objectifs du Conseil fédéral;
3. d'éviter toute contradiction entre les objectifs des différents départements ou entre ceux des départements et ceux du Conseil fédéral et de parer à toute incohérence entre le compte rendu donné par le Conseil fédéral et les départements dans le rapport de gestion.

Malgré ces exigences formelles et matérielles, les départements conservent leur marge de manoeuvre en matière de planification. Ils ont tout loisir de préciser - et surtout de concrétiser - les objectifs du Conseil fédéral, qui forment simplement un cadre, ou de les reprendre. De même, ils sont censés étoffer la liste *des objectifs annuels du Conseil fédéral*, en lui ajoutant notamment des objets relevant de leur compétence.

En même temps, ils sont tenus de se conformer à *la planification du Conseil fédéral* et de présenter leurs objectifs et leurs mesures de manière suffisamment synthétique pour permettre un aperçu rapide des activités prévues. La Chancellerie fédérale leur fournit les informations de base nécessaires.

8 avril 1998

CHANCELLERIE FÉDÉRALE
Section planification

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1998

Chancellerie fédérale

Objectifs pour 1998 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 1998	Mesures à prendre en 1998
<p>* <u>Objectif 1</u></p> <p>Améliorer les processus de direction au niveau du Conseil fédéral, de la Chancellerie fédérale et des départements</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ édicter une ordonnance sur l'organisation du Conseil fédéral et d'autres ordonnances d'application de la LOGA; modifier les lois spéciales➤ créer un instrument informatisé permettant de suivre en permanence toutes les affaires importantes du Conseil fédéral (planification et réalisation)➤ mettre au point des bases de discussion pour le Conseil fédéral en vue de la préparation du 'Programme de la législature 1999-2003'
<p><u>Objectif 2</u></p> <p>Achever à la Chancellerie fédérale et dans certains offices fédéraux la phase pilote de la publication informatisée du droit.</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ réviser l'ordonnance sur les publications officielles et, le cas échéant, édicter les instructions nécessaires à l'introduction des nouveautés techniques en matière de publication du droit➤ créer un projet CPO interne à la Chancellerie en impliquant le plus possible de services (le Service des publications, le Service juridique, le Service des affaires du Conseil fédéral, les Services linguistiques centraux)➤ prendre des mesures pour améliorer et pour étendre les échanges de données avec les offices responsables
<p>* <u>Objectif 3</u></p> <p>Développer une politique gouvernementale de la communication (en application des art. 10, 11 et 34 LOGA)</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ esquisser un projet portant sur la planification, par le Conseil fédéral, d'une stratégie de l'information

<p style="text-align: center;">* <u>Objectif 4</u></p> <p>Adapter procédures et opérations traditionnelles pour pouvoir mieux relever les défis nouveaux (réflexion stratégique / détection précoce des problèmes)</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ simplifier les procédures de préparation des séances du Conseil fédéral (élargir les fonctions de la conférence des secrétaires généraux)➤ instituer et mettre en place un service d'étude des conditions générales (détection précoce des problèmes, études des perspectives)➤ adapter structures et processus en cas de situation extraordinaire (exploitation des résultats de l'ECS 97)
---	---

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1998

Département des affaires étrangères

Objectifs pour 1998 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 1998	Mesures à prendre en 1998
<p>* <u>Objectif 1</u></p> <p>Relations avec l'UE: conclusion des négociations bilatérales, mise en oeuvre des résultats et préparation des étapes ultérieures</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Poursuite des négociations sectorielles bilatérales en vue de parvenir bientôt à un accord➤ Intensification des contacts à tous les niveaux de la négociation
<p>* <u>Objectif 2</u></p> <p>Travaux préliminaires relatifs à un projet d'adhésion de la Suisse à l'ONU</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration du rapport demandé par le postulat Gross Andreas au sujet des relations Suisse-ONU➤ Accompagnement des débats parlementaires au sujet du postulat Gross et de la motion Gysin
<p>* <u>Objectif 3</u></p> <p>Sauvegarde des intérêts suisses dans le débat « Suisse-Deuxième Guerre mondiale » - promotion générale de l'image de la Suisse à l'étranger</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Soutien des travaux du Fonds spécial, du Comité Volcker et de la Commission indépendante d'experts➤ Dialogue étendu avec les principaux acteurs, en particulier aux USA. Principes de ce dialogue: confrontation ouverte avec le passé, refus catégorique des reproches non fondés➤ Présentation de la position suisse par rapport à l'étranger, en particulier dans les médias internationaux➤ Planification à long terme de la promotion de l'image de la Suisse➤ Renforcement de la COCO et améliorations de la coordination avec les autres institutions chargées de la promotion de la Suisse à l'étranger➤ Concrétisation de divers projets de la COCO liés à l'information sur la Suisse à l'étranger➤ Définition du rôle du DFAE dans les relations culturelles extérieures

<p style="text-align: center;">* <u>Objectif 4</u></p> <p>Assurer le financement de la poursuite de la coopération avec les Etats de l'Europe de l'Est, la CEI et les pays en développement - collaboration aux efforts internationaux visant à protéger les investissements étrangers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise au point du « Message sur la poursuite de la coopération renforcée avec l'Europe de l'Est et la CEI, 3^e crédit-cadre » et accompagnement des débats lors de la ratification par les Chambres fédérales ➤ Mise au point du « Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement » et accompagnement des débats des Chambres fédérales lors de la ratification <p>(Protection des investissements à l'étranger: compétence DFEP)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 5</u></p> <p>Renforcement de la lutte contre la pauvreté et de la bonne gestion gouvernementale dans les programmes DDC et dans le dialogue politique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ratification d'une « Stratégie de la DDC pour le développement social » ➤ Etude et approfondissement des stratégies de lutte contre la pauvreté et des stratégies d'"empowerment" pour le développement du programme par pays de concentration de la DDC ➤ Elaboration et ratification d'une « politique anticorruption » de la DDC
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 6</u></p> <p>Développement et approfondissement des relations bilatérales avec les USA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite des contacts de politique extérieure au niveau des ministres des affaires étrangères/ directeurs politiques ➤ Echanges d'opinions ciblés dans le domaine des affaires étrangères au niveau de l'administration sur des questions d'intérêts communs ➤ Promotion des échanges d'étudiants par la création d'une Commission Fulbright en Suisse ➤ Promotion de la présence de la Suisse aux USA en vue d'améliorer son image

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 7</u></p> <p>Poursuite de la présence dans la région des Balkans avec un engagement aussi coordonné que possible, des divers instruments (coopération technique, aide financière, missions OSCE, retour des réfugiés, projets de politique de paix, actions pour la consolidation des structures démocratiques et de l'Etat de droit) dans des pays désignés et dans toute la région (si judicieux et réalisable)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite des programmes nationaux de la coopération technique dans les pays de concentration tels que l'Albanie, la Bulgarie, la Macédoine et la Roumanie ainsi que du programme spécial pour la Bosnie-Herzégovine. Réalisation d'un programme spécial concernant la Croatie ➤ Poursuite des programmes d'aide financière dans des secteurs déterminés (surtout énergie et télécommunication) ➤ Renforcement de l'engagement dans la mission OSCE en Croatie et soutien accru de la mission OSCE en Bosnie-Herzégovine ➤ Poursuite des mesures de maintien de la paix pour la promotion de structures démocratiques et d'Etat de droit avec comme points forts l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Macédoine. Poursuite du soutien aux organisations internationales en Bosnie-Herzégovine pour la mise en oeuvre des accords de Dayton
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 8</u></p> <p>Renforcement de l'engagement de la Suisse dans le traitement des zones de conflits</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite de l'engagement pour la promotion de la paix à l'intérieur des organisations internationales (OSCE, ONU) ➤ Actions concertées dans des zones de tension déterminées ➤ Renforcement de la coopération avec les représentants de la société civile (parlementaires, ONG, culture, économie)
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 9</u></p> <p>Ratification du concept des droits de l'homme comme élément d'une politique extérieure cohérente et application dans la politique étrangère</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ratification du concept des droits de l'homme par le Conseil fédéral ➤ Application dans la politique étrangère ➤ Soutien particulier du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 10</u></p> <p>Promotion du droit international humanitaire, entre autres par des rencontres des Etats signataires des Conventions de Genève pour la discussion de problèmes généraux et leur application</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation de la première rencontre périodique des Etats signataires des Conventions de Genève pour discuter des problèmes généraux de l'application du droit humanitaire (Genève, 19 au 23 janvier 1998) ➤ Poursuite du processus d'Ottawa (Message concernant la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, emploi d'armes légères)
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 11</u></p> <p>Promotion / consolidation de la Genève internationale, surtout dans le cadre du processus de réforme de l'ONU</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en service de trois nouveaux bâtiments à Genève (salle de conférences CWR, Palais Wilson, OMM) ➤ Rapport sur la politique d'accueil des organisations internationales et le rôle de la FIPOI face aux exigences et aux possibilités actuelles (réponses aux postulats Meyer des 20.3.1997 et 1.12.1994) ➤ Adaptation de la politique d'accueil des ONG aux exigences et possibilités actuelles (solution au problème des "bases légales") ➤ Contributions financières à certaines activités renforçant Genève comme centre de négociations internationales
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 12</u></p> <p>Cadre juridique de la politique étrangère, en particulier révision de la Constitution, participation des cantons</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement des débats parlementaires sur la réforme de la Constitution et sur le projet d'une loi fédérale sur la participation des cantons à la politique étrangère de la Confédération ➤ Participation à l'élaboration d'un accord entre la Confédération et les cantons concernant les modalités de la participation cantonale à la politique étrangère
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 13</u></p> <p>Ratification de l'image de la politique du personnel et début de la mise en application</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'un rapport sur le rôle des diplomates suisses au début du 21^e siècle et intégration des résultats dans les propositions existantes sur la réforme de la carrière ➤ Mise au point du rapport du Comité directeur « Image de la politique du personnel » et dérivation de l'image propre

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 14</u></p> <p>Mise en oeuvre du concept « Assise intérieure de la politique extérieure », notamment par le lancement du site internet du DFAE, relancement du journal « La Suisse et le monde » et début des activités du domaine scolaire dans le cadre du programme quinquennal « Politique étrangère dans les écoles »</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Lancement et mise à jour continuelle du site Internet du DFAE➤ Relancement du journal « La Suisse et le monde » (nouveau concept, augmentation de la fréquence de parution)➤ Premiers cours dans le domaine de la formation continue des enseignants➤ Présence aux expositions telles que « worlddidac » et « Salon du livre »➤ Edition d'une brochure sur le DFAE (« Point de vue DFAE »)
---	--

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1998

Département de l'intérieur

Objectifs pour 1998 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 1998	Mesures à prendre en 1998
<p>* <u>Objectif 1</u></p> <p>Propositions de réforme pour le domaine universitaire</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Organisation d'une procédure de consultation portant sur la révision de la loi sur l'aide aux universités➤ Elaboration d'un message sur la base des résultats de la procédure de consultation➤ Approbation du message par le Conseil fédéral à l'intention du Parlement
<p>* <u>Objectif 2</u></p> <p>Encouragement de la recherche scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'un message concernant l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pour les années 2000-2003 par une organisation de projet commune au DFI (GSR) et au DFE (OFPT)➤ Approbation du message par le Conseil fédéral à l'intention du Parlement
<p>* <u>Objectif 3</u></p> <p>Gestion par mandat de prestations et propre comptabilité dans le domaine des EPF</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Création des conditions juridiques et organisationnelles nécessaires à l'introduction d'une propre comptabilité avec bilan et compte de résultats➤ Etablissement d'une comptabilité solide et fiable➤ Préparation des informations correspondantes pour la gestion

<p style="text-align: center;">* <u>Objectif 4</u></p> <p>Décisions de principe dans le domaine social sur la base du rapport final IDA FiSo 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'un projet de 11^e révision de l'AVS centré sur le financement et la flexibilisation de l'âge de la retraite pour la procédure de consultation ➤ Parallèlement à cela, élaboration d'un projet de 1^e révision de la LPP pour la procédure de consultation ➤ Approbation du message concernant la 6^e révision des APG à l'intention du Parlement ➤ Nouvelle conception en matière d'AVS/AI facultative pour les Suisses de l'étranger
<p style="text-align: center;">* <u>Objectif 5</u></p> <p>Adaptations de la législation dans le domaine de l'assurance-maladie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration du message concernant un arrêté fédéral sur les subsides fédéraux dans l'assurance-maladie obligatoire pour les années 2000-2003 ➤ Elaboration du message concernant la révision partielle de la LAMal s'agissant des points où les premières expériences réalisées avec la LAMal ont révélé qu'il était nécessaire d'agir ➤ Approbation des deux messages par le Conseil fédéral à l'intention du Parlement ➤ Organisation d'une procédure de consultation portant sur la modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie ➤ Organisation d'une procédure de consultation portant sur une modification de l'ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie ➤ Approbation des deux modifications d'ordonnances par le Conseil fédéral
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 6</u></p> <p>Libéralisation/Privatisation de la CNA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration des bases décisionnelles à l'intention du Conseil fédéral

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 7</u></p> <p>Adaptation du salaire maximal assuré dans le domaine de l'assurance-accidents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation d'une modification de l'article 22 de l'ordonnance sur l'assurance-accidents (OAA) au Conseil fédéral pour approbation
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 8</u></p> <p>Formation professionnelle et formation continue des professions médicales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Remaniement du message et du projet de loi sur la base des résultats de la procédure de consultation ➤ Approbation du projet par le Conseil fédéral à l'intention du Parlement
<p style="text-align: center;">* <u>Objectif 9</u></p> <p>Législation en matière de transplantation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparation de la votation populaire sur l'article constitutionnel ➤ Présentation au Conseil fédéral, à l'intention du Parlement, du message et du projet d'arrêté fédéral relatif à la modification de l'arrêté sur le contrôle du sang (xénotransplantation) ➤ Organisation d'une procédure de consultation portant sur le projet de loi sur la transplantation
<p style="text-align: center;">* <u>Objectif 10</u></p> <p>Consolidation de la politique du Conseil fédéral en matière de drogue</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation au Conseil fédéral, à l'intention du Parlement, du message et du projet d'arrêté fédéral urgent sur la prescription médicale d'héroïne ➤ Elaboration d'un projet de révision de la loi sur les stupéfiants
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 11</u></p> <p>Mise en œuvre de la nouvelle législation en matière de concurrence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation au Conseil fédéral, à l'intention du Parlement, du message et du projet de loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (loi sur les substances chimiques) ➤ Elaboration d'une conception concernant la mise en œuvre, sur le plan structurel, de la loi, et d'une planification pour la marche à suivre

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 12</u></p> <p>Loi sur les agents thérapeutiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation au Conseil fédéral, à l'intention du Parlement, du message et du projet de loi sur les agents thérapeutiques ➤ Définition de la structure définitive de l'Institut suisse des agents thérapeutiques
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 13</u></p> <p>Planification stratégique dans le secteur de la santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Détermination des priorités en matière de politique de la santé pour les années 2000-2005 et analyse des tâches incombant à l'OFSP
<p style="text-align: center;">* <u>Objectif 14</u></p> <p>Festivités commémorant la fondation de l'Etat fédéral et promotion de l'identité nationale et de l'entente entre les différentes parties du pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination et suivi de l'année commémorative 1998 en collaboration avec d'autres services de la Confédération, des organismes privés, les organisateurs de la fête du 12 septembre et le Parlement ➤ Exposition "L'invention de la Suisse" ➤ Ouverture du siège de Prangins en Suisse romande, le 18 juin 1998, à l'occasion du centenaire du MNS ➤ Elaboration d'un rapport concernant la nécessité d'agir et la marge de manœuvre nécessaire pour le soutien par la Confédération des mesures visant à promouvoir la communication entre les communautés linguistiques ➤ Organisation d'une procédure de consultation portant sur une nouvelle loi sur les langues officielles ➤ Elaboration d'un message sur la base des résultats de la procédure de consultation
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 15</u></p> <p>Fondation Pro Helvetia</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparation du programme pour 2000-2003 ➤ Elaboration d'un message concernant le financement
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 16</u></p> <p>Encouragement de la formation professionnelle de jeunes Suisses vivant à l'étranger</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Remaniement des bases légales nécessaires ➤ Organisation d'une procédure de consultation ➤ Présentation du rapport sur les résultats de la procédure de consultation au Conseil fédéral

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 17</u></p> <p>Travaux consécutifs à la 4^e Conférence mondiale sur les femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet de Plan national d'action sera achevé, le plan publié et sa mise en œuvre assurée par les différents destinataires ➤ Mise en chantier des travaux de rédaction du premier rapport de la Suisse suite à la ratification de la convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 18</u></p> <p>Exécution de la loi sur l'égalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement de projets selon les art. 14 et 15 Leg ➤ Organisation de séances d'information ➤ Formation dans la perspective du dépôt de projets ➤ Soutien dans l'évaluation de projets
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 19</u></p> <p>Sauvegarde des documents dignes d'être archivés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration de bases pour l'exécution des tâches imparties par la législation dans les domaines de la sauvegarde de l'information et de l'accès aux informations ➤ Amélioration des compétences techniques en matière d'application à l'administration des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC) ➤ Sauvegarde permanente et systématique des documents dignes d'être archivés émanant des organes fédéraux désignés prioritaires et de producteurs privés d'importance nationale dans le cadre de la poursuite du projet SYSA ➤ Projet concernant l'archivage de documents électroniques dans le cadre du projet ARELDA ➤ Mise en place, sur le plan pratique, de l'évaluation systématique dans le cadre d'un projet concernant la définition de priorités ➤ Poursuite du travail de mise en place et des projets visant à sauvegarder les biens culturels audiovisuels dans le cadre de l'association MEMORIAV

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 20</u></p> <p>Création des bases légales nécessaires à la prestation de services modernes dans le domaine de l'ISM</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Présentation au Conseil fédéral, à l'intention du Parlement, du message et du projet de loi fédérale sur la météorologie et la climatologie
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 21</u></p> <p>Préparation du recensement de la population de l'an 2000</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'une ordonnance sur le relevé structurel de la Suisse➤ Réalisation d'une enquête pilote➤ Travaux préliminaires pour l'établissement d'un registre des bâtiments et logements de la Confédération et pour le recensement de la population s'appuyant sur les registres des habitants des communes

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1998

Département de justice et police

Objectifs pour 1998	Mesures à prendre en 1998
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 1:</u></p> <p>Réforme de la constitution, de la justice et des organes directeurs de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none">- Les délibérations parlementaires sur les projets A, B et C doivent se terminer au plus tard durant la session d'hiver.- Mise au point de la loi sur le Tribunal fédéral de telle manière que les délibérations parlementaires sur la réforme de la justice puissent tenir compte des grandes lignes issues de la mise en consultation de cette loi.- Présentation, d'ici à la fin du premier semestre, d'un avant-projet politiquement acceptable sur la réforme du gouvernement.	<ul style="list-style-type: none">● Le Conseil fédéral a également fait siens ces objectifs <ul style="list-style-type: none">➤ Soutien optimal accordé au Parlement et aux Commissions de la révision constitutionnelle.● Le Conseil fédéral prend acte des résultats de la procédure de consultation en mai et arrête la suite des opérations.● Mise en consultation au cours du deuxième semestre; au besoin, notice préalable de discussion à l'attention du Conseil fédéral.

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 2:</u></p> <p>Politique relative aux étrangers, à l'asile et aux réfugiés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début des travaux consécutifs au rapport de la commission d'experts "Migration" et avis du Conseil fédéral. - Amélioration de la coopération entre la Confédération et les cantons en matière d'exécution des renvois dans le domaine de l'asile et des étrangers. - Poursuite systématique des rapatriements en Bosnie et en République fédérale de Yougoslavie. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise à disposition du rapport de la commission d'experts "Migration" et avis du Conseil fédéral à l'attention du Parlement au printemps. ● Elaboration d'un projet de l'administration sur la révision totale de la LSEE d'ici à la fin de l'année. ➤ Début de mise en oeuvre des propositions du groupe de travail de la CCDJP "Aide à l'exécution dans le droit d'asile et des étrangers".
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 3:</u></p> <p>Sûreté intérieure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'échange d'informations et renforcement de la coopération en matière d'interventions, d'investigations et de prévention des infractions, avec les pays limitrophes. - Amélioration de la prévention et de la lutte contre les infractions, extension du régime des sanctions. - Mesures efficaces contre la corruption, compte tenu des directives de l'OCDE. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Fin des négociations avec l'Allemagne, l'Autriche, la France et l'Italie sur la coopération transfrontalière en matière de sûreté intérieure. ● Présentation du message sur la révision de la partie générale du CP (y compris du livre troisième) et du CPM. ● Message sur la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs. ➤ Message concernant les lois fédérales sur la surveillance de la correspondance postale et des télécommunications ainsi que sur l'investigation secrète. ● Présentation d'un message au Parlement, éventuellement au début 1999 seulement.

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 4:</u></p> <p>Réorganisation du DFJP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolidation et évaluation de la saisie des prestations - Elaboration des bases nécessaires à l'établissement de comptes rendus systématiques, en vue d'une mise en oeuvre dès 1999. - Entière intégration opérationnelle et spatiale des sections de l'OFDE transférées à l'OFE. - Réorganisation du processus départemental de budgétisation. - Analyse des processus des Offices centraux et mise en oeuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fin des travaux préparatifs. ➤ Introduction du processus de budgétisation. ➤ Conclusion des analyses et exécution des adaptations organisationnelles consécutives.
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 5:</u></p> <p>Revitalisation économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Adoption du message concernant la loi sur le crédit à la consommation. ➤ Prise de connaissance des résultats de la consultation concernant la loi sur la fusion. ● Adoption du message concernant la loi sur la libre circulation des avocats. ➤ Adoption du message afférent à la comptabilité commerciale. ➤ Ouverture de la procédure de consultation concernant le droit de l'établissement des comptes. ➤ Ouverture de la procédure de consultation concernant la révision du droit des S. à r. l. ➤ Ouverture de la procédure de consultation concernant la loi sur le contrat d'assurance et le droit de la surveillance des assurances. ➤ Ouverture de la procédure de consultation concernant la révision totale de la loi sur les dessins et modèles industriels.

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1998

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectifs pour 1998	Mesures à prendre en 1998
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 1</u></p> <p>Le nouveau département DDPS est en parfait état de marche</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Les nouvelles unités d'organisation sont intégrées avec succès.➤ La nouvelle culture d'entreprise suit résolument son cours.➤ Les projets informatiques sont coordonnés et consolidés.
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 2</u></p> <p>L'optimisation de DMF 95 et d'Armée 95 se poursuit</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Les quatre entreprises d'armement peuvent bénéficier de leur nouveau statut juridique à partir du 1er janvier 1999.➤ Les faiblesses de la « conception de l'instruction 95 » sont éliminées.➤ La mise en oeuvre de PROGRESS est réalisée.
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 3</u></p> <p>Des conditions favorables sont créées pour l'avenir</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ <u>Toutes</u> les affaires et notamment le programme d'armement 98 se déroulent dans la perspective de la conception de l'armée 200X qui s'annonce.➤ La solidarité internationale est développée au moyen de contributions volontaires dans le contexte du PfP et en faveur de l'OSCE.

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 4</u></p> <p>L'armée 200X est introduite à titre de tâche essentielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les recommandations de la «Commission d'étude pour les questions stratégiques» font l'objet d'une élaboration. ➤ Les « lignes directrices politiques dans la perspective de l'armée 200X » sont approuvées. ➤ Le plan d'action de l'organisation de projet armée 200X est fixé. ➤ Les cantons, les communes, l'économie, ainsi que les « leaders d'opinion » en matière de politique de sécurité sont initiés aux perspectives de l'armée 200X.
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 5</u></p> <p>Les prestations du DDPS sont connues du public suisse et étranger</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les prestations fournies par le département et l'armée dans le contexte actuel sont largement diffusées.
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 6</u></p> <p>La décision de principe visant l'encouragement de projets d'installations sportives d'importance nationale est arrêtée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le message portant sur un crédit d'engagement est présenté au Conseil fédéral avant la fin du mois d'avril 1998. ➤ L'objet sera présenté dans les deux chambres durant les sessions d'automne et d'hiver.
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 7</u></p> <p>Le suivi et l'appui de la candidature de Sion aux Jeux olympiques d'hiver de 2006 sont optimisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le message destiné à appuyer la candidature de Sion aux Jeux olympiques d'hiver de 2006 sera présenté au second conseil et les garanties nécessaires pour le dossier de candidature seront réunies d'ici août 1998.

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1998

Département des finances

Objectifs pour 1998 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 1998	Mesures à prendre en 1998
Les objectifs sont présentés selon l'ordre d'apparition des offices dans l'annuaire fédéral	
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 1</u></p> Terminer la mise en œuvre des mesures de gestion des coûts de personnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conclure des contrats avec tous les offices du DFF ➤ Fixer des objectifs et mettre en place des instruments de contrôle ➤ Analyser les premiers résultats
<p style="text-align: center;">* <u>Objectif 2</u></p> Exécuter la procédure de consultation relative à la nouvelle péréquation financière	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouvrir la procédure de consultation ➤ Elaborer une stratégie et des mesures en matière de communication pour faciliter le déroulement de la procédure ➤ Constituer une nouvelle organisation de projet Confédération/cantons pour la phase 3
<p style="text-align: center;">* <u>Objectif 3</u></p> Poursuivre les travaux du projet GMEB, visant à introduire une gestion de l'administration axée sur les résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conclure des mandats de prestations avec les services nouvellement soumis à la GMEB en 1998 ➤ Conclure, au nom du Conseil fédéral, les mandats de prestations des services nouvellement soumis à la GMEB en 1999 ➤ Réviser les directives applicables à l'élaboration de rapports en fonction des expériences réalisées en 1997

<p>* <u>Objectif 4</u></p> <p>Se donner les moyens d'atteindre l'objectif budgétaire 2001 (programme de stabilisation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assumer les préparatifs et les conséquences de la votation populaire concernant l'objectif budgétaire 2001 ➤ Mettre au point le budget 99 et le plan financier 2000-2002 ➤ Mener les consultations politiques (entretiens de la table ronde concernant le programme de stabilisation 1998) ➤ Elaborer le message relatif au programme de stabilisation 1998
<p>* <u>Objectif 5</u></p> <p>Terminer la mise en place des entreprises La Poste et Swisscom SA; achever la privatisation partielle de Swisscom SA; mettre en oeuvre la première étape de la réforme des CFF</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparer les décisions du Conseil fédéral concernant les objectifs stratégiques, la recapitalisation et le bilan d'ouverture de Swisscom ➤ Mettre en place les conditions permettant l'introduction en Bourse de Swisscom ➤ CFF: arrêter la stratégie de propriétaire que la Confédération entend appliquer vis-à-vis des CFF, préparer les accords portant sur les prestations et l'ouverture du bilan
<p><u>Objectif 6</u></p> <p>Mettre en place l'autorité de contrôle en matière de blanchiment d'argent</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le début des activités de l'autorité de contrôle
<p><u>Objectif 7</u></p> <p>Terminer la préparation de la révision des articles constitutionnels sur la monnaie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédiger le message
<p><u>Objectif 8</u></p> <p>Terminer la deuxième partie du rapport sur les subventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédiger le rapport

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 9</u></p> <p>Préparer les adaptations et modifications nécessaires dans le domaine des banques cantonales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédiger le message concernant la loi sur les banques cantonales
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 10</u></p> <p>Préparer le scrutin populaire concernant l'initiative populaire "Pour garantir l'AVS - taxer l'énergie et non le travail"</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparer le message
<p style="text-align: center;">* <u>Objectif 11</u></p> <p>Assurer l'avancement des travaux concernant la Fondation Suisse solidaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exécuter la procédure de consultation en vue du projet de loi ➤ Préparer le message
<p style="text-align: center;">* <u>Objectif 12</u></p> <p>Assurer le lancement du projet "Organisation du personnel", terminer les préparatifs nécessaires à la réforme de la politique du personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrêter les principes applicables à la future organisation du personnel fédéral ➤ Adopter le rapport final destiné au Conseil fédéral
<p style="text-align: center;">* <u>Objectif 13</u></p> <p>Assurer la progression conforme aux délais des travaux relatifs à la nouvelle loi sur le personnel fédéral</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exécuter la procédure de consultation et assurer le suivi et l'analyse des résultats ➤ Rédiger le message
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 14</u></p> <p>Assurer le lancement du nouveau projet relatif au nouveau système de gestion informatisé du personnel de la Confédération (BV-Plus)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exécuter l'analyse préparatoire ➤ Elaborer une stratégie

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 15</u></p> <p>Assurer l'avancement des travaux de réorganisation de la CFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Eliminer les arriérés ➤ Préparer le message concernant la nouvelle politique de la CFP en matière de placements ➤ Faire approuver par le Parlement le statut-cadre de la CFP ➤ Elaborer une stratégie d'entreprise de la CFP ➤ Arrêter la procédure applicable au transfert des dossiers des employés de La Poste, de Swisscom et des organisation affiliées ➤ Prendre une décision concernant le plan d'autonomisation de la CFC ➤ Désigner la nouvelle autorité de contrôle de la CFP ➤ Définir le mandat et la position de la CFP en matière sociale
<p style="text-align: center;">* <u>Objectif 16</u></p> <p>Achever la réforme de l'imposition des sociétés de 1997</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre les nouvelles dispositions aux échelons fédéral et cantonal
<p style="text-align: center;">* <u>Objectif 17</u></p> <p>Assurer l'avancement des préparatifs et la mise au point de divers projets de réformes fiscales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluer les besoins et les mesures nécessaires dans divers domaines (impôt fédéral direct, droits de timbre, etc.) ➤ Analyser les rapports des commissions d'experts Behnisch et Locher ➤ Débuter la préparation d'une réforme fiscale répondant à des critères écologiques ➤ Assurer le suivi des délibérations parlementaires concernant la nouvelle loi sur la TVA
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 18</u></p> <p>Terminer la préparation de la révision totale de la loi sur les douanes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Remanier le projet actuel ➤ Ouvrir la procédure de consultation

<p>* <u>Objectif 19</u></p> <p>Préparer la libéralisation du commerce des alcools</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Libéraliser la production de l'alcool industriel en Suisse ➤ Créer un centre de profit ➤ Mettre en place les conditions permettant la libéralisation de l'importation de boissons à forte teneur en alcool ➤ Réviser les modalités applicables à la séparation des marchés en matière de commerce des alcools
<p><u>Objectif 20</u></p> <p>Assurer l'utilisation rationnelle du logiciel SAP dans l'Administration fédérale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place l'organisation du centre de compétence SAP ➤ Assurer le démarrage des nouveaux projets
<p><u>Objectif 21</u></p> <p>NOVE IT: lancer la réorganisation des domaines de l'informatique et des télécommunications</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédiger une proposition à l'intention du Conseil fédéral
<p><u>Objectif 22</u></p> <p>Préparer la loi fédérale concernant la mise sur le marché des produits de construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exécuter la procédure de consultation ➤ Rédiger le message ➤ Préparer les projets d'ordonnances d'exécution
<p><u>Objectif 23</u></p> <p>Attirer au maximum l'attention de l'administration sur les problèmes informatiques liés au passage à l'an 2000. Prendre les premières mesures permettant de résoudre les problèmes touchant les systèmes et applications informatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ "Sensibiliser", former et informer ➤ Préparer un ACF définissant un mandat et arrêtant des instructions concernant les problèmes liés au passage à l'an 2000 ➤ Contrôler et modifier au besoin toutes les applications relevant de la responsabilité du DFF et directement touchées par les problèmes liés au passage à l'an 2000

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 24</u></p> <p>Intégrer le service des immeubles, le CCC, l'OCF et l'OCFIM dans les structures d'un nouvel office responsable de la construction, de la gestion immobilière et des achats et assurer le fonctionnement de cet office</p>	<p>➤ Adopter et mettre en œuvre les mesures décidées dans le cadre du projet NOVE</p>
---	---

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1998

Département fédéral de l'économie

Objectifs pour 1998	Mesures à prendre en 1998
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 1</u></p> <p>Mise en oeuvre des décisions du Conseil fédéral en matière de réforme de l'administration</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Réorganisation de l'OFDE (Office fédéral du développement économique et de l'emploi)➤ Construction de l'OFPT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie)➤ Réorganisation de la recherche agronomique
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 2</u></p> <p>Participation du département à la mise en oeuvre de la politique du Conseil fédéral concernant « La Suisse et la société de l'information »</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Participation aux travaux de la Conférence interdépartementale de coordination➤ Etablissement d'un premier catalogue de mesures à l'attention du Conseil fédéral dans les domaines de la formation, de la modernisation de notre place économique en fonction de l'avènement de la société de l'information, de la promotion du commerce électronique et de l'accompagnement scientifique

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 3</u></p> <p>Poursuite de la réforme de l'agriculture. Entrée en vigueur souhaitée: le 1.1.99</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fin des débats aux Chambres ➤ Préparation et création des bases légales et matérielles pour la réalisation et l'exécution de la politique agricole 2002 ➤ Nouvel article céréalier constitutionnel de durée limitée: Fixation par le Conseil fédéral de la date de la votation et campagne ➤ Création des bases légales et des conditions financières nécessaires pour que la liquidation de l'Union suisse du fromage puisse s'achever au début 1999, en même temps que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'agriculture ➤ Elaboration d'un message sur les cadres de paiement concernant les moyens financiers pour les secteurs importants de l'agriculture de l'an 2000 à 2003/2004 ➤ Fixation de la date de votation et campagne sur l'initiative populaire "pour des produits agricoles bon marché et des exploitations agricoles écologiques"
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 4</u></p> <p>Maladie de la vache folle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesures pour permettre la reprise des exportations d'animaux et de produits animaux ➤ Négociations avec l'UE ➤ Contacts bilatéraux
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 5</u></p> <p>Nouvelle conception de la promotion économique, et notamment de la politique en faveur des PME</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'un guichet unique pour les PME ➤ Inventorisation et évaluation des procédures d'autorisation relevant du droit fédéral, dans le but d'alléger les charges administratives pesant sur les PME
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 6</u></p> <p>Loi fédérale sur la promotion du commerce extérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration du message et traitement aux Chambres

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 7</u></p> <p>Révision de la législation sur le travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite du traitement de la loi sur le travail aux Chambres
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 8</u></p> <p>Assainissement de l'assurance chômage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assainissement du financement de l'assurance-chômage en tant que partie du redressement des finances fédérales (programme de stabilisation) et réalisation du rapport IDA FiSo II compte tenu également de la validité limitée du troisième "Lohnprozent" (message) ➤ Caisse d'assurance-chômage: contrôle des factures 1995 et 1996 ➤ Evaluation des nouveaux instruments destinés à lutter contre le chômage
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 9</u></p> <p>Message sur les mesures de promotion des domaines de la recherche, de la formation et de la technologie pour les années 2000-2003</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration du message en commun avec le DFI
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 10</u></p> <p>Réforme de la formation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration du message pour l'ouverture de la procédure de consultation ➤ Réalisation des mesures prévues dans le rapport sur la formation professionnelle qui ne nécessitent pas une révision de la loi ➤ Exécution de la loi et de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage en rapport avec le programme d'investissement 1997

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 11</u></p> <p>Lancer et mener le processus "Paysage des hautes écoles spécialisées en Suisse"</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Décisions de reconnaissance des HES par le Conseil fédéral ➤ Nouveau modèle de financement dans le sens de plus de prestation - modification de la loi sur les hautes écoles spécialisées ➤ Création de compétences dans la recherche appliquée et développement dans les domaines de la formation, de la technique et de l'économie ➤ Soumission de centres nationaux de compétence ➤ Concept assurance-qualité
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 12</u></p> <p>Elaboration d'une nouvelle conception de la politique du logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'un rapport au CF d'ici à fin 1998 ➤ Evaluation de la loi du 20 mars 1980 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne ➤ Message sur l'initiative populaire "pour des loyers loyaux"
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 13</u></p> <p>Motion Gen-Lex pour le génie génétique dans le domaine non humain</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Institution d'une commission d'éthique pour le génie génétique dans le domaine non humain ➤ Collaboration à l'élaboration du message à l'attention des Chambres concernant la révision de la loi sur la protection des animaux (proposition pour les animaux transgéniques)
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 14</u></p> <p>EXPO 2001</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination de la rédaction de la proposition au Conseil fédéral en ce qui concerne le contenu et la forme de la participation de la Confédération à EXPO 2001 en tant qu'exposant ➤ Participation à l'élaboration du "plan sectoriel Expo 2001" destiné à fournir une vision d'ensemble des intérêts en présence et à fixer le cadre et les conditions d'une coordination des procédures entre les autorités fédérales et cantonales pour les questions d'importance supra-cantonale

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 15</u></p> <p>Conclusion des négociations bilatérales sectorielles avec l'UE et préparation des étapes ultérieures</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation des résultats des négociations bilatérales ➤ Message sur l'initiative populaire "oui à l'Europe"
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 16</u></p> <p>Conclusion, dans le cadre de l'AELE, d'accords de libre-échange avec les pays méditerranéens et autres pays éventuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Finaliser les accords avec la Tunisie et Chypre ➤ Entamer des négociations avec le Canada, la Jordanie, Malte ainsi que l'OLP
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 17</u></p> <p>Mise en oeuvre des résultats de négociations OMC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation parlementaire des résultats dans les domaine de la technologie de l'information et des services financiers
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 18</u></p> <p>Assurer le financement de la poursuite de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale et de la CEI</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption du message y relatif par le Conseil fédéral et traitement par les Chambres

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1998

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectifs pour 1998	Mesures à prendre en 1998
<p><u>Objectif 1</u></p> <p>Réorganiser le DETEC</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Réorganiser l'OFEFP et l'intégrer au DETEC.➤ Intégrer le secteur de la circulation routière à l'Office des routes.➤ L'OFCOM se prépare à introduire la GEMAP le 1^{er} janvier 1999.
<p><u>Objectif 2</u></p> <p>Faire de La Poste et de Swisscom des entreprises concurrentielles, qui continuent à garantir le service public</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Appliquer les objectifs stratégiques.➤ Elaborer le nouveau règlement du personnel pour 1998-2000.➤ Préparer l'entrée en Bourse de Swisscom.➤ Réguler les marchés de la poste et des télécommunications.
<p><u>Objectif 3</u></p> <p>Baliser la voie d'une politique des transports compétitive</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Mettre en œuvre la réforme des chemins de fer.➤ Approuver le message sur l'application de l'article constitutionnel sur la protection des Alpes.➤ Préparer les mesures propres à accélérer le transfert des marchandises transportées à travers les Alpes de la route au rail.➤ Faire entrer en vigueur la nouvelle loi sur l'aviation et mettre le "plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique" à l'enquête publique, pour que la population y participe conformément à la LAT.➤ Dans le secteur des routes, préparer et appliquer les mesures découlant de trois rapports: celui de la commission de gestion sur la construction des routes nationales, celui sur les standards de construction et celui sur la conservation des routes.

<p style="text-align: center;"><u>Objectif 4</u></p> <p>Jeter les bases de la future politique énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluer les résultats de la consultation sur la loi relative à la libéralisation du marché de l'électricité et approuver le message. ➤ Préparer la consultation sur la révision de la législation concernant l'énergie nucléaire.
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 5</u></p> <p>Consolider les bases d'une politique environnementale axée sur le développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ratifier la Convention CEE-ONU sur les effets transfrontières des accidents industriels. ➤ Approuver et mettre en vigueur les ordonnances relatives à plusieurs modifications de lois visant l'application du principe du pollueur-payeur. ➤ Approuver le rapport sur les mesures exécutées à l'aide du réseau national d'observation des polluants atmosphériques.
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 6</u></p> <p>Instaurer une politique des médias tournée vers l'avenir</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fixer les conditions et les éléments nécessaires à la révision de la LRTV.
<p style="text-align: center;"><u>Objectif 7</u></p> <p>Concrétiser la stratégie sur la société suisse de l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Constituer le groupe de coordination interdépartemental. ➤ Présenter les stratégies et les plans d'action des départements au Conseil fédéral.

Objectifs 1998 du Conseil fédéral : vue d'ensemble

- | | |
|----------------|---|
| Objectif 98-1 | Création d'une fondation suisse de la solidarité |
| Objectif 98-2 | Poursuite de la réforme des institutions de la direction de l'Etat et de l'organisation judiciaire |
| Objectif 98-3 | Réforme du fédéralisme par un nouveau régime de péréquation financière: fin des travaux préparatoires |
| Objectif 98-4 | Mise en oeuvre de la nouvelle loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration |
| Objectif 98-5 | Mise en oeuvre de la politique concernant "La Suisse et la société de l'information" |
| Objectif 98-6 | Plan d'économies et garantie des recettes fiscales: mesures proposées aux niveaux de la constitution et des lois |
| Objectif 98-7 | Travaux préparatoires en prévision de la mise en place d'une fiscalité fondée sur des principes écologiques |
| Objectif 98-8 | Mesures visant à améliorer les conditions-cadres de l'économie - Continuation des ajustements structurels du marché du travail, des télécommunications, de la poste et de l'agriculture |
| Objectif 98-9 | Propositions de réforme pour les hautes écoles - Encouragement de la recherche scientifique - Poursuite de la participation aux programmes internationaux de recherche et de formation |
| Objectif 98-10 | Réforme et renforcement de la formation professionnelle |
| Objectif 98-11 | Décisions de principe en matière de politique sociale sur la base du rapport final du groupe de travail IDA FiSo2 - Préparation de la 11 ^e révision de l'AVS - Adaptations du droit et ouverture de crédits dans le domaine de l'assurance-maladie |
| Objectif 98-12 | Assainissement de l'assurance-chômage |
| Objectif 98-13 | Début des travaux législatifs touchant le génie génétique dans le domaine non humain et poursuite des travaux concernant le domaine humain |
| Objectif 98-14 | Consolidation de la politique en matière de drogue et de toxicomanie |

Objectif 98-15	Conception de la future politique des migrations - Mise en oeuvre de la politique concernant les réfugiés
Objectif 98-16	Soutien et participation aux cérémonies commémorant la fondation de l'Etat fédéral, participation à l'Exposition nationale de 2001 - Mesures visant à revaloriser le romanche et à lui conférer le statut de langue officielle régionale
Objectif 98-17	Clarification du rôle de la Confédération dans l'encouragement du sport
Objectif 98-18	Poursuite d'une politique environnementale aux effets durables
Objectif 98-19	Mesures visant à améliorer la compétitivité du rail et des compagnies de navigation aérienne
Objectif 98-20	Mise en application de l'article sur la protection des Alpes au moyen de mesures non discriminatoires, conformes à l'économie du marché
Objectif 98-21	Libéralisation du marché de l'électricité - Préparation de la révision de la législation sur l'énergie nucléaire
Objectif 98-22	Relations avec l'UE: Mise en œuvre des résultats des négociations bilatérales et préparation des prochaines étapes
Objectif 98-23	Préparation d'un projet de message concernant l'adhésion de la Suisse à l'ONU
Objectif 98-24	Défense des intérêts suisses dans le débat suscité par l'attitude de notre pays durant la Seconde Guerre mondiale - Action visant à relever d'une façon générale le prestige de la Suisse à l'étranger
Objectif 98-25	Mesures visant à assurer le financement de la continuation de la coopération avec les Etats d'Europe orientale, la CEI et les pays en développement - Participation aux efforts faits sur le plan international en vue de protéger les investissements étrangers
Objectif 98-26	Renforcement de la participation au Partenariat pour la paix (PPP)
Objectif 98-27	Nouvelles lignes directrices en matière de politique de sécurité
Objectif 98-28	Renforcement des mesures visant à accroître la sécurité sur le plan intérieur

Annexe 2

Objectifs 1998 du Conseil fédéral:

Objets parlementaires majeurs (Approbation prévue au 1er ou 2e semestre)

INSTITUTIONS ET FINANCES

Réforme des institutions de direction de l'Etat et de la constitution	<u>1er</u> semestre 98	<u>2e</u> semestre 98
<ul style="list-style-type: none">• Dispositions constitutionnelles et dispositions légales portant création de la Fondation Suisse solidaire	X	
<ul style="list-style-type: none">• Loi sur le statut des fonctionnaires/AF selon l'art. 48 du Statut des fonctionnaires (CFP)		X

Politique budgétaire et finances fédérales	<u>1er</u> semestre 98	<u>2e</u> semestre 98
<ul style="list-style-type: none">• Programme d'économies 1998		X
<ul style="list-style-type: none">• 2e rapport sur l'examen des subventions fédérales		X
<ul style="list-style-type: none">• Message sur des mesures de protection contre le bruit du réseau ferroviaire	X	
<ul style="list-style-type: none">• Révision de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne	X	
<ul style="list-style-type: none">• Message concernant l'initiative populaire «contre une TVA injuste dans le sport et le domaine social»	X	

TÂCHES ESSENTIELLES

Economie et compétitivité	1er semestre 98	2e semestre 98
• Révision de la loi sur le travail	X	
• Message sur le financement de la politique agricole 2000 - 2003 / 4		X
• Rapport (et message ?) sur des réformes en faveur des PME		X
• Loi sur la promotion du commerce extérieur	X	
• Loi sur le crédit à la consommation		X
• Révision des dispositions pénales de la loi sur la concurrence déloyale	X	
• Loi sur la libre circulation des avocats	X	
• Loi sur la protection contre les substances et préparations dangereuses (loi sur les substances chimiques)		X

Recherche et formation axées sur l'économie et la société	1er semestre 98	2e semestre 98
• Message sur la collaboration scientifique internationale pour les années 1999 à 2003	X	
• Révision de la loi sur l'aide aux universités		X
• Message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie dans les années 2000-2003		X
• Message sur la révision de la loi sur la formation professionnelle		X
• Rapport sur une conception globale de la formation		X

Sécurité sociale - politique sociale - santé publique	1er semestre 98	2e semestre 98
• Révision de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants (révision de l'assurance facultative)		X
• Message sur l'initiative populaire "pour garantir l'AVS - taxer l'énergie et non le travail"	X	
• Message sur l'initiative populaire "pour un assouplissement de l'AVS - contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes"	X	
• Message sur l'initiative populaire "pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que les hommes"	X	
• Arrêté fédéral concernant les contributions fédérales à l'assurance-maladie obligatoire pour les années 2000 à 2003		X
• Modification de la loi sur l'assurance-maladie		X
• Mesures d'assainissement de l'assurance-chômage	X	
• Motion Gen-Lex (96.3363): Rapport au Parlement sur les résultats de la procédure de consultation relative aux modifications de lois		X
• Modification de l'arrêté fédéral du 22 mars 1996 concernant le contrôle du sang, des produits sanguins et des transplants		X
• Loi fédérale sur les agents thérapeutiques		X
• Arrêté fédéral urgent relatif à une révision de la loi sur les stupéfiants portant sur la prescription médicale de stupéfiants	X	
• Rapport concernant la politique des migrations	X	
• Loi sur les langues officielles		X
• Message sur l'initiative populaire "pour des loyers loyaux"		X

Infrastructure - Environnement - Aménagement du territoire	1er semestre 98	2e semestre 98
• Rapport sur les mesures prises par la Confédération et les cantons pour assurer l'hygiène de l'air	X	
• Message concernant l'enveloppe financière des CFF et l'approbation de l'accord sur les prestations	X	
• Décision de principe sur la création d'un centre franco-suisse de contrôle du trafic aérien	X	
• Message concernant l'application de l'article sur la protection des Alpes		X
• Message concernant le marché de l'électricité	X	
• Message concernant l'initiative populaire "Pas d'hydravions sur les lacs suisses"		X
• Message concernant la révision partielle de la loi sur la circulation routière		X

Relations internationales	1er semestre 98	2e semestre 98
• Rapport sur les négociations sectorielles entre la Suisse et l'UE, incluant des messages sur divers accords et adaptations du droit interne à approuver par le Parlement	date incertaine	
• Message concernant l'initiative populaire "Oui à l'Europe"	X	
• Rapport sur les relations de la Suisse à l'ONU	X	
• Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement	X	
• Message concernant la continuation de la coopération avec les Etats d'Europe orientale et centrale (IIIe crédit de programme)	X	
• Convention internationale sur les investissements	X	
• Message relatif à la convention du 9 décembre 1948 pour la prévention et la répression du génocide	X	
• Message relatif à la convention pour l'interdiction complète des mines antipersonnel	X	
• Ratification de la convention CEE/ONU sur les effets transfrontaliers des accidents industriels	X	

Sécurité	<u>1er</u> semestre 98	<u>2e</u> semestre 98
• Renforcement de la poursuite pénale de la corruption		X
• Accord bilatéral avec l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche sur la coopération transfrontalière dans le domaine de la sécurité intérieure (Schengen)	X	
• Révision de la partie générale du code pénal (CP, livre troisième, et LF sur la condition pénale des mineurs)	X	